

PROPOSITION D'UNE ETUDE DE CAS. LE BASSIN CARAÏBE : INTERFACE AMERICAINE, INTERFACE MONDIALE

Patrick Parodi, lycée Joliot -Curie, Aubagne (13)

Cette étude de cas a pour objectif de mettre en avant non seulement le concept d'interface mais doit aussi préparer à une étude comparative de deux États du continent américain soit les États-Unis et le Brésil.

L'étude des cas est prévue dans une fourchette horaire de trois heures et est proposée autour de deux axes majeurs. Un croquis est réalisé au fur et à mesure.

Problématique : quelles sont les principales caractéristiques de l'interface constituée par le bassin caraïbe ?

I. QU'EST-CE QUE LE BASSIN CARAÏBE ?

1. Un espace difficile à définir

Il s'agit de montrer que la définition du bassin caraïbe est avant tout un espace de relations qui ne correspond pas à un cadre physique précis.

Document n°1

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-23.html>

La carte montre cette diversité :

- un centre géographique constitué par les Grandes Antilles, un ensemble d'îles de grande taille comme Cuba (111 000 km² soit 3 fois et demie la Belgique), la Jamaïque et l'île d'Hispaniola (divisée en deux États, Haïti et la République dominicaine) ;
- des périphéries insulaires avec l'ensemble des Petites Antilles composées de micro-États ou de territoires ultramarins de l'Union Européenne ;
- des périphéries continentales constituées avec les littoraux des États d'Amérique du sud (Colombie, Venezuela et Guyana), les États d'Amérique centrale et les États du sud-est des États-Unis.

C'est un ensemble dont l'océan Atlantique constitue la marge orientale, le Golfe du Mexique et la mer de la Caraïbe étant les espaces maritimes centraux.

Il y a donc une difficulté à trouver une unité à cet ensemble :

- sur le plan des superficies (plus de 230 000 km² pour les espaces étasuniens ouverts sur le Golfe du Mexique au 91 km² de l'île d'Antigua)
- sur le plan de l'ouverture maritime : ainsi, le Salvador ne bénéficie d'aucune façade atlantique. Peut-il être considéré comme un État appartenant à l'espace caraïbe ?
- sur la place dans le monde : le bassin caraïbe apparaît comme un angle mort et secondaire à l'échelle planétaire.

La dénomination de cet espace est relativement récente : c'est au XVIII^e siècle (1770) qu'apparaît le terme de *Caribbean Sea* chez des géographes britanniques (jusqu'à là, elle était dénommée comme le Golfe du Mexique « *Mar del Nort* », le critère étant la situation par rapport à l'isthme du Panama) mais des géographes français continuent parfois à la désigner comme Mer des Antilles. La diversité de dénomination de l'ensemble régional reste encore plus grande : Amérique centrale, Antilles, *Mittlelamerika*, etc.

Sur le plan historique, des critères peuvent être mis en avant pour trouver des éléments d'unité :

- la présence des peuples Arawaks (Tainos), Caraïbes (Calinagos) et Chibchas qui partageaient une origine commune : venus des profondeurs de l'Amérique du Sud, ils se sont en effet installés dans la région à la suite d'une série de migrations ; ces Amérindiens étaient alors présents des rivages septentrionaux du Panama actuel jusqu'aux Bahamas, exception de quelques régions de Cuba et d'Haïti ;
 - les premiers espaces colonisés par les Espagnols à la fin du XV^e et début XVI^e siècle ;
 - la prégnance du système de la plantation et du système esclavagiste.
- Mais, aucun de ces critères ne peut être satisfaisant pour l'ensemble de l'espace.

2. une fragmentation qui constitue la particularité de cet ensemble

Document n°2

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-26.html>

Cette diversité implique une fragmentation visible dans la répartition des zones maritimes qui montre la multitude d'États présents.

On peut aussi évoquer la fragmentation politique : présence d'États anciennement démocratiques (les États-Unis auxquels on peut rajouter le Mexique, le Costa-Rica ou les petites Antilles), des États nouvellement démocratiques mais fragiles sur le plan politique (les États de l'Amérique latine ou les Grandes Antilles) et un État autoritaire (Cuba).

Bilan : Le bassin caraïbe est donc un espace dont les limites et la constitution sont incertaines. C'est un espace fragmenté dont la place d'interface constitue plus sûrement l'originalité.

II. UNE INTERFACE AMERICAINE, UNE INTERFACE MONDIALE ?

1. Sur le plan économique

Cette fragmentation se retrouve également sur le plan économique (**documents n°3 et 4**) :

- des États riches et développés mais qui ne présentent pas un visage uniforme. On trouve la première puissance économique mondiale les États-Unis, un des pôles de la Triade, avec son annexe de Porto-Rico, mais aussi des espaces ultramarins de l'Union européenne qui bénéficient des transferts financiers comme la Guadeloupe, la Martinique, les Antilles néerlandaises et des paradis fiscaux comme les îles Caïmans ;
- des États qui s'intègrent à la mondialisation soit en raison de leur exportation de ressources (le pétrole pour le Mexique) ou le développement d'une politique sociale ancienne ou de l'éco-tourisme (Costa-Rica) ou des micro-États qui bénéficient des activités touristiques et financières des pays riches (il s'agit alors d'une économie de transfert) ;
- des pays en retard de développement comme les États d'Amérique centrale tels le Guatemala, le Nicaragua, le Salvador et le Honduras ou des Grandes Antilles (Haïti, Cuba) qui ont longtemps été pénalisés par la violence politique. Ils se caractérisent aussi par une part du secteur primaire encore importante.

Les autres États sont en situation intermédiaire : développement du tourisme ou d'activités financières facilitent un enrichissement progressif.

De fait, la fracture Nord/Sud n'apparaît pas nette et tranchée sur le plan économique (on pourra s'appuyer sur une carte des IDH à l'échelle mondiale) ; si la domination économique américaine est incontestable, le bassin caraïbe est un « entre-deux », c'est à dire un espace qui offre une diversité de situation sur le plan du développement. La ligne Nord/Sud est donc sinueuse.

Document n°3

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-6.html>

Document n°4

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-108.html>

Document n°5

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-107.html>

2. Sur le plan culturel

La fragmentation est aussi culturelle : elle oppose un monde anglo-saxon à un monde hispanique avec des espaces néerlandophones et francophones. Cependant, elle n'est pas un espace d'opposition en raison de l'important et ancien métissage et des phénomènes de mutations culturelles : rehispanisation des États du sud des États-Unis, extension de l'usage de l'anglais dans les relations économiques et politiques, influence du créole. Il y a donc une grande diversité culturelle métissée qui donne son caractère à cet espace : exemple, le développement de forme de religiosité particulière comme la santeria, le vaudou, etc.

Document n°6

http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/files/File/hist_geo/interfaces_caraibe_pdf_49b8159e17_pdf_4a32963c3c.pdf

3. Sur le plan des flux

A. Des flux Sud-Nord

Document n°6

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-40.html>

Le document met en avant **l'intense trafic maritime de la région** avec le point de passage essentiel à l'échelle mondiale que constitue le canal de Panama. L'activité de la plupart des sites portuaires est celle du chargement d'une denrée, de matières premières, témoignant en cela de structures économiques encore marquées par le passé colonial : ports bananiers de la Méso-Amérique, ports de la bauxite de la Jamaïque ou des hydrocarbures de Maracaibo, essentiellement à destination des États-Unis, plus rarement de l'Europe.

Ces ports cherchent cependant à trouver une place dans le trafic mondial d'où l'intense concurrence entre les ports qui pour être concurrentiels doivent être sûrs (à l'abri des risques naturels), avoir une efficacité maximum et être capables de répondre aux attentes actuelles (accueil des tonnages les plus importants, des porte-conteneurs ayant les plus forts tirants d'eau, capacité de gestion rapide et efficace). Trois sites sont actuellement en situation favorable :

- **Colón**, au débouché du canal de Panama (où des aménagements sont en cours pour permettre d'augmenter l'accessibilité du canal à des plus gros tonnages), qui assure la liaison avec les ports d'exportations des hydrocarbures mexicains et américains ;
- **Kingston** en Jamaïque, carrefour des routes internationales ;
- **San Juan** à Porto-Rico, porte d'entrée de l'Atlantique.

Les autres ports occupent une position plus périphérique : Miami concurrencé par des ports ayant une situation plus pertinente et qui ne bénéficie plus de l'avantage procuré par les aménagements et la sécurité (les autres ports en bénéficiant de plus en plus) et les ports des Petites Antilles sans arrière-pays, géographiquement isolés et essentiellement importateurs.

Les trafics sont donc le plus souvent déséquilibrés : exportateurs pour l'ensemble des pays sauf pour les Petites Antilles qui, mises à part quelques exportations de produits agricoles bénéficiant de tarifs préférentiels, importent des produits européens ou américains alimentant le circuit commercial de ces îles.

On peut évoquer également **le trafic illégal de drogue**, le bassin caraïbe constituant un véritable modèle avec des États dits « défaillants » qui ne peuvent empêcher la production et le trafic de produits stupéfiants. Exemple de la cocaïne.

Document n° 7

<http://espacepolitique.revues.org/index691.html>

La carte montre que le cœur du commerce illégal de la cocaïne est le bassin caraïbe avec deux États continentaux, la Colombie et le Venezuela. Depuis 2008, ce dernier devient le centre géographique de ce trafic en raison de la corruption du pouvoir central qui a facilité l'implantation des mafias italiennes et n'est pas capable de lutter contre producteurs et trafiquants. Les routes de la drogue connaissent dans le bassin caraïbe deux étapes : un déchargement des ports sud-américains et un transfert notamment dans l'île d'Hispaniola (Haïti et République Dominicaine) d'où il y a ensuite distribution vers les espaces consommateurs comme l'Europe ou les États-Unis ou d'autres centres de transferts (Afrique subsaharienne).

Troisième flux : les flux migratoires.

Document n°8

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-31.html>

Les flux migratoires témoignent de la situation dépendante du bassin caraïbe : la plus grande majorité des flux se fait en direction des pays européens (essentiellement les métropoles des territoires ultramarins telles la France, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas) et les États-Unis.

Numériquement, les flux sont importants des États continentaux vers les États-Unis : ainsi, en 2011, 14% des immigrants présents aux États-Unis proviennent du Mexique qui est aussi un espace de transfert de populations.

Cependant, si les flux sont numériquement moins importants dans les Grandes et Petites Antilles, ils sont plus marquants :

- politiquement, les départs des *boat people* cubains, dominicains ou haïtiens compliquent les relations avec les États-Unis ; chaque année, plus de 200 000 personnes (soit entre 2 et 3% de la population) quittent Haïti malgré les difficultés et les périls ;
- démographiquement, dans les Petites Antilles, les migrations constituent une véritable ponction démographique : entre 1960 et 1990, la moitié de la population de ces États a émigré (pour Grenade, cela correspond à 1800 personnes soit 18% de la population en 2010). Pour les États, cela constitue un véritable défi social et économique, les populations émigrant étant souvent les plus jeunes et les mieux formées.

On peut constater des flux régionaux liés à deux raisons essentielles.

Ainsi, sur l'île d'Hispaniola, les Haïtiens émigrent vers la République Dominicaine qui offre des possibilités de développement plus importantes en raison du tourisme notamment, de refuge pour fuir les violences politiques ou les catastrophes naturelles ou permettant un transit vers des espaces plus lointains,

Enfin, les territoires ultramarins de l'Union européenne comme la Guadeloupe ou la Martinique, en raison de leur niveau de vie plus développé, deviennent des espaces d'immigration. Les populations immigrées acceptent des conditions de travail et de vie très difficiles, notamment de manière saisonnière dans les plantations, ce qu'interdit souvent la législation aux populations locales.

Ces migrations contribuent à la diffusion d'une culture caraïbe : reggae, dreadlocks, etc.

On peut constater la persistance de flux provenant des pays du Nord :

- présence de fonctionnaires dans les territoires ultramarins de l'Union européenne ou de populations qualifiées remplaçant celles qui ont émigré ;
- retour des populations qui se sont enrichies ou des expulsés qui peuvent contribuer à la persistance de mafias locales.

Ces migrations ont de multiples effets : **document n° 9**

Document n°9

L'apport des transferts financiers au développement de la Caraïbe dépend de leur utilisation. Si ces ressources sont utilisées pour la consommation somptuaire, la contribution au développement économique est très faible en raison des importations qu'elle génère: l'impact sur le solde de la balance commerciale pouvant être alors négatif. Cependant, lorsque les transferts sont utilisés pour la consommation courante ou l'investissement productif, le développement des sociétés caribéennes y gagne (...).

La manifestation la plus simple de la contribution au développement économique et social réside dans l'augmentation du niveau de vie du bénéficiaire. Mais la consommation n'est pas en elle-même, une activité productive. Toutefois, dans la mesure où cette augmentation du niveau de vie des foyers les plus pauvres améliore les conditions sanitaires et la possibilité pour les enfants d'accéder à l'éducation, elle est une source de développement humain, connue en République dominicaine (...)

L'utilisation des transferts dans la création d'entreprises ou l'expansion d'entreprises familiales existantes est une autre manière de contribuer au développement. Cette participation peut prendre des formes diverses : apport de capital en numéraire ou en nature, constitution des stocks, matières premières... Dans bien des cas, en raison de l'impossibilité de recourir au crédit, les transferts représentent la seule source d'investissement dans le pays, connue en Haïti. Mais les ressources des émigrants permettent aussi d'augmenter les volumes des exportations des pays caribéens vers les pays d'accueil. Sont ainsi concernées les activités liées à l'expédition des produits caribéens typiques et à l'approvisionnement des restaurants qui utilisent ces produits. En retour, les produits touristiques et culturels caribéens sont stimulés.

Wendell Samuel, « Migrations internationales et développement en Amérique », CEPAL. 2003. Directeur de la Banque centrale de la Caraïbe orientale.

B. Des flux Nord-Sud

Document n° 10

<http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-38.html>

Document n°11

http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/files/File/hist_geo/interfaces_caraibe_pdf_49b8159e17_pdf_4a32963c3c.pdf

Le bassin caraïbe est devenu une destination touristique majeure (le tourisme est devenu une activité économique essentielle).

On peut distinguer deux aspects essentiels :

- un tourisme de masse dans les États littoraux de la partie septentrionale avec deux pôles majeurs : la Floride (80 millions de touristes annuels générant 60 millions de dollars de revenus) et le Mexique (Cancun accueille chaque année 1,5 million de touristes par an pour 50 000 habitants) ;
- un tourisme plus sélectif dans les Antilles ce qui est lié aux difficultés d'accès et au coût des transports. 20 millions de touristes, essentiellement américains, s'y rendent chaque année. L'activité constitue cependant une part importante de l'activité économique de ces États : ainsi, Bahamas avec ses 250 000 habitants accueillent chaque année plus de 3 millions de touristes par an, l'activité étant

à l'origine de près de la moitié du PIB. Cela touche aussi la Jamaïque, Porto-Rico, etc. et a des effets environnementaux ;

- un tourisme de croisière dont la part augmente. En 2006, plus de 16 millions de croisiéristes ont parcouru l'un des 7000 circuits proposés. La faible distance entre les îles (200 km en moyenne) qui permet des traversées nocturnes et des escales diurnes, la multiplication des zones d'achat en *duty free*, le climat et la sécurité sont les principaux atouts de la région (cela explique l'exclusion de Cuba et d'Haïti des circuits).

Le tourisme est cependant un marqueur de l'hégémonie américaine tendant à transformer le bassin caraïbe en Méditerranée américaine.

Autre flux : les aides au développement les investissements favorisés par les zones franches et les paradis fiscaux.

4. Sur le plan politique

Document n°12

http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/files/File/hist_geo/interfaces_caraibe_pdf_49b8159e17_pdf_4a32963c3c.pdf

Les États-Unis sont ainsi dans tous les domaines l'acteur essentiel de la vie régionale. Présents physiquement par cinq de leurs États mais aussi par l'État associé de Porto-Rico et par leurs dépendances (îles Vierges US), ils entretiennent dans la région un important dispositif militaire (base de Guantánamo à Cuba, bases à Panamá jusqu'à la fin de 1999), leur monnaie apparaît de facto comme la principale monnaie régionale, leurs multinationales sont présentes, surtout en Amérique centrale qui offre plus de potentialités agricoles et minières que les îles. Ils veillent très directement à l'évolution d'Haïti, s'acharnent contre Cuba (loi Helms Burton), obtiennent par la pression le droit d'intervenir contre les trafiquants de drogue dans les espaces aérien et maritime de plusieurs États "indépendants".

Le CBI (*Caribbean Basin Initiative*) lancé en 1982 par le président Ronald Reagan, l'ALENA (Accord de Libre-Échange Nord-Américain), la relance en 1994 par Bill Clinton du projet de ZLEA (Zone de Libre Échange des Amériques) et sa poursuite par l'administration Bush vont dans le sens d'une intégration toujours plus grande de la région à un vaste espace dominé par les États-Unis. Par le renforcement des solidarités régionales et le développement des liens avec d'autres partenaires (Europe), les États de la région cherchent à sortir d'un tête-à-tête trop exclusif et inégal.

C'est pourquoi se créent des organisations régionales : OECS (Organisation des États des Caraïbes de l'est, *Organization of Eastern Caribbean States*), CARICOM (*Caribbean Community*), SICA (Système d'Intégration Centre-Américaine), AEC (Organisation des États de la Caraïbe).

BILAN

Le bassin caraïbe reflète la dynamique d'une interface ; il n'est pas seulement l'opposition classique entre États riches et États pauvres dont témoignent les flux migratoires ou économiques. Il met en avant des complexités multiples liées à la présence de la première puissance économique qui constitue un pôle attractif source de tensions dans l'ensemble du continent.

Patrick Parodi, lycée Joliot -Curie, Aubagne (13)